



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 58715

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de M. le ministre délégué aux relations du travail sur les conclusions d'une récente étude comparative sur les offres d'emploi dans plusieurs pays européens. Cette analyse, conduite par le centre d'études de l'emploi, porte sur 1200 annonces françaises, britanniques et espagnoles. Il apparaît que les conditions posées par les entreprises en France en matière de recrutement sont particulièrement restrictives. Par exemple, 20 % des annonces comportent des critères d'âge, pourtant illégaux. Plus de 80 % des offres exigent en outre de l'expérience, et ce pour une durée supérieure ou égale à trois ans dans 52 % des cas. Les employeurs d'autres pays européens sont loin de procéder ainsi. Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, l'amélioration des taux d'activité des seniors et des juniors constitue une priorité de la politique de l'emploi. Or, la rédaction des annonces françaises exclut d'emblée une proportion importante de candidats, jugés trop âgés ou trop jeunes. Enfin, s'agissant du niveau de formation des candidats, on assiste souvent en France à une surenchère dans les diplômes requis, par rapport aux compétences réellement nécessaires pour occuper le poste. Alors que le taux de chômage français atteint 9,9 % de la population active, il serait souhaitable d'approfondir la réflexion sur la présentation des annonces, en incitant les entreprises à rédiger leurs offres d'emploi de manière ouverte et simplifiée. L'accumulation d'exigences strictes, à la limite de la légalité et de la discrimination, est contraire à la fluidité du marché du travail et aux intérêts des entreprises elles-mêmes. Il lui demande s'il entend se saisir de cette question préoccupante, ou encourager les partenaires sociaux à négocier, pour introduire davantage de lisibilité, de souplesse et d'équité dans les annonces d'offres d'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lang](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58715

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : relations du travail

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2124